

MAIRIE DE RIEUPEYROUX
22 rue de la Mairie 12240 RIEUPEYROUX
Tél : 05.65.65.51.12

***Pièces à fournir pour l'obtention d'une Carte Nationale d'Identité
ou d'un passeport***

SUR RENDEZ-VOUS

- Compléter le formulaire CERFA au stylo bille NOIR, en MAJUSCULE, avec les ACCENTS ou télécharger la Prédemande sur [https://predemande-cni\(ou passeport\).ants.gouv.fr](https://predemande-cni(ou passeport).ants.gouv.fr)
 - Copie intégrale de l'acte de naissance datée de – de 3 mois, s'il n'y a pas de carte d'identité ou si elle est périmée depuis plus de 2 ans
 - Justificatif de domicile de – de 3 mois (électricité ou téléphone : original + 1 photocopie) ou avis d'imposition (original + 1 photocopie)
 - Pour les personnes majeures hébergées :**
 - Attestation sur l'honneur + la carte d'identité de l'hébergeant (original + photocopie recto/verso)
 - RIB, bulletin de salaire .. au nom du demandeur et à l'adresse de l'hébergeant
 - 1 photographie récente – de 6 mois, spécifique pour pièce d'identité (fond uniforme, visage dégagé, oreilles visibles, sans lunettes, bouche fermée)
 - en cas de renouvellement, apporter l'ancienne carte d'identité ou passeport
 - en cas de renouvellement pour perte ou vol :
 - Déclaration de perte établie en Mairie
 - Timbres fiscaux
 - Passeport adulte : 86 €
 - Passeport mineur de + de 15 ans : 42 €
 - Passeport mineur de – de 15 ans : 17 €
 - Perte ou vol carte d'identité : 25 €
- à retirer à la trésorerie de Rieupeyroux les lundis et mercredis matin et après-midi et le vendredi matin ou à acheter en ligne sur : <https://timbres.impots.gouv.fr>

MINEURS

Pièces à fournir en plus :

Couple marié : original + photocopie du livret de famille, pièce d'identité du parent présent

Couple non marié :

- Original + photocopie du livret de famille, pièce d'identité du parent présent
- Autorisation + original et copie de la Carte d'identité de l'autre parent

Couple divorcé :

- Original + photocopie du livret de famille, pièce d'identité du parent présent
- Original + copie du jugement de divorce pour l'autorité parentale
- Autorisation + original et copie de la Carte d'identité de l'autre parent

PRESENCE OBLIGATOIRE :

- du DEMANDEUR au dépôt et au retrait de la demande de la carte d'identité ou passeport
- des MINEURS au dépôt de la demande de carte d'identité ou passeport